

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PAGE 1/7

Présents

Président : M. DA SILVA Alexandre.

MM. BLATT Daniel – BOUDET Alexandre – CHASTANG Damien – LEYGE Marc (visio) – DECHERF Damien.

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusés

Mme TRONCHE Adeline – M. TREMOUILLE Serge.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux.

En préambule, les membres de la commission souhaitent adresser leurs félicitations aux clubs corréziens qualifiés pour les coupes nationales Séniors Masculins, Séniors Féminines et Gambardella.

1/ APPROBATION DU PV DU 17 AOÛT 2026

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAIT

Départemental 4

Match 56570386 – Forfait ES USSAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56570388 – Forfait FC CUBLAC 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635420 – Forfait FAVARS ST MEXANT 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635421 – Forfait BEYNAT LANTEUIL FC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635422 – Forfait ES MONEDIERES 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635424 – Forfait AUVEZERE MAYNE FC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635425 – Forfait AUVEZERE MAYNE FC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635427 – Forfait ES MONEDIERES 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635451 – Forfait AUVEZERE MAYNE FC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635452 – Forfait FREP ST GERMAIN 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56635453 – Forfait ES MONEDIERES 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56669388 – Forfait CA MEYMAC 3, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 56669397 – Forfait ES USSEL 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Féminines Séniors

Match 78784560 – Forfait OBJAT ST PANTALEON 2, le club sera débité de la somme de 30€.



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PAGE 2/7

U17

Match 79108531 – Forfait ENTENTE HAUTE CORREZE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 79108533 – Forfait ENTENTE HAUTE CORREZE 1, le club sera débité de la somme de 30€.

U15

Match 79096445 – Forfait USSEL EYGURANDE 3, le club sera débité de la somme de 30€.

U14F/U17F

Match 79386543 – Forfait GJ VEZERE PERIGORD NOIR, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 79386546 – Forfait ASF BRIVE CHAPELIES, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 79386549 – Forfait ASF BRIVE CHAPELIES, le club sera débité de la somme de 30€.

U13

Match 79553124 – Forfait TULLE FOOT CORREZE 4, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 79554711 – Forfait JS VEZERE ARDOISE 2, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe de la Corrèze

Match 79380984 – Forfait US BUGEAT, le club sera débité de la somme de 30€. De plus, conformément à l'Article 6-4 de la Coupe de la Corrèze, l'équipe est disqualifiée de la Coupe des Communes et les frais d'engagement de cette dernière seront remboursés au club.

Match 79380988 – Forfait ES LAPLEAU, le club sera débité de la somme de 30€. De plus, conformément à l'Article 6-4 de la Coupe de la Corrèze, l'équipe est disqualifiée de la Coupe des Communes et les frais d'engagement de cette dernière seront remboursés au club.

3/ FORFAIT GENERAL

U14F/U17F

Forfait général de JARNAC SPORT, le club sera débité de la somme de 100€.

4/ FEUILLE DE MATCH HORS-DELA

Départemental 2

Match 56525454 – SUD CORREZE FC sera débité de la somme de 25€.

5/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

Départemental 1

Match 56500706 – E PERPEZAC SADROC sera débité de la somme de 25€.

Départemental 2

Match 79117227 – SUD CORREZE FC sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PAGE 3/7

Départemental 3

Match 56540199 – ES MONEDIERES sera débité de la somme de 25€.

Match 56541609 – AS USSEL PORTUGAIS sera débité de la somme de 25€.

Match 56635419 – FC ST JAL sera débité de la somme de 25€.

Départemental 4

Match 56570390 – O LARCHE LA FEUILLADE MANSAC sera débité de la somme de 25€.

Match 56635454 – BEYNAT LANTEUIL FC sera débité de la somme de 25€.

Match 56669391 – CA EGLETONS sera débité de la somme de 25€.

Match 56669392 – FC ST ANGEL sera débité de la somme de 25€.

Féminines Séniores

Match 78784558 – FC OBJAT sera débité de la somme de 25€.

U17

Match 78837322 – SUD CORREZE FC sera débité de la somme de 25€.

Match 79108523 – AS USSEL TURCS sera débité de la somme de 25€.

U14F/U17F

Match 79461051 – ANGOULEME CHARENTE FC sera débité de la somme de 25€.

U13

Match 79117971 – ES MONEDIERES sera débité de la somme de 25€.

Match 79125515 – CA EYGURANDE MERLINES sera débité de la somme de 25€.

Coupe de la Corrèze

Match 79380990 – AS USSEL PORTUGAIS sera débité de la somme de 25€.

6/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

Départemental 3

Match 56541632 – Modification de terrain hors-délai, AS USSEL TURCS sera débité de la somme de 5€.

U17

Match 78837323 – Modification d'horaire hors-délai, ASPO BRIVE sera débité de la somme de 5€.

U15

Match 79096341 – Modification de date hors-délai, SUD CORREZE FC sera débité de la somme de 15€.



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PAGE 4/7

U13

Match 79117501 – Modification de terrain hors-délai, FC CORNIL STE FORTUNADE sera débité de la somme de 5€.

7/ MATCHS ARRETÉS

Match D2 Poule B n°56525463 du 20/09/2026 – A ST HILAIRE VENARSAL / APCS BRIVE MAHORAIS

Match arrêté à la 39^{ème} minute sur le score de 0-1 en faveur de l'APCS Brive Mahorais suite à la blessure d'un joueur de l'A St Hilaire Venarsal.

Après lecture des rapports de l'Arbitre et des deux clubs, compte-tenu de la gravité de la blessure et de l'impact émotionnel causé par cet accident, la commission décide de donner le **match à rejouer à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.**

U17 D1 n°78837330 du 19/09/2026 – ASPO BRIVE / TULLE FCCF 2

Match arrêté à la 43^{ème} minute sur le score de 4-0 en faveur de l'ASPO Brive.

Dans son rapport, l'Arbitre de la rencontre indique qu'à la suite de plusieurs blessures des joueurs de l'équipe de Tulle FCCF 2 et en raison d'un nombre insuffisant de joueurs disponibles, il a décidé d'arrêter la rencontre à la demande de l'éducateur de Tulle FCCF 2.

Selon l'Article 23, alinéas B-1 et B-5 des RG du District de Football de la Corrèze, la commission donne **match perdu par pénalité à Tulle FCCF 2 (4-0, -1 point).**

8/ TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

La commission procède aux tirages au sort de trois coupes départementales.

Coupe de la Corrèze – Tour 2

- 10/10/2026 St Germain Frep - Sud Correze Fc 2
- 10/10/2026 Montaignac Rosiers - Marcillac Clergoux As
- 10/10/2026 Seilhac As - Neuvic Fc
- 10/10/2026 Brignac Ca - Meymac Ca
- 10/10/2026 Ussel Portugais As - St Pantaleon As 2
- 10/10/2026 Sornac Us - Malemort Asv
- 11/10/2026 St Clement Us - Ussel Es
- 11/10/2026 St Exupery Rc - Cublac Fc
- 11/10/2026 Collonges Chauffour As - Brive Aspo
- 11/10/2026 St Martial As - Egletons Ca
- 11/10/2026 St Hilaire Venarsal - Brive Chapelles Asf
- 11/10/2026 Albussac Neuville Us - Troche Vigeois E
- 11/10/2026 Soursac Es - Chamberet Treignac
- 11/10/2026 Brive Portugais Es - Avezere Mayne Fc
- 11/10/2026 Favars St Mexant Fc - Brive Mahorais Apcs
- 11/10/2026 Barrages Xaintrie - St Jal Fc

Coupe de la Corrèze Féminines à 8 – Tour 1

- 18/10/2026 Seilhac As - Favars St Mexant Fc
- 18/10/2026 Perpezac Sadroc E - Marcillac Clergoux As
- 18/10/2026 St Martial As - Collonges Chauffour As

Coupe de la Corrèze U17 – Tour 1

- 31/10/2026 Brive Chapélie Asf - Vezere Ardoise Js

9/ ETUDE INTERMEDIAIRE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DES JEUNES

Un point sera fait lors de la prochaine réunion pour informer les clubs de leur situation de potentielle infraction afin de leur permettre de se mettre en règle avant le 30/04/2027 (fermeture de l'enregistrement des licences 2026/2027).

Pour rappel, conformément à l'Article 10 des RG du District de Football de la Corrèze, les obligations des clubs sont les suivantes :

- DEPARTEMENTAL 1 - 22 licences Jeunes U6 à U19
- DEPARTEMENTAL 2 - 12 licences Jeunes U6 à U19
- DEPARTEMENTAL 3 - 7 licences Jeunes U6 à U19

10/ ETUDE INFORMATIVE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DES EDUCATEURS

Olivier COELHO et Yanis GUELLIL ont fait un point sur la situation des clubs dans les différentes compétitions départementales soumises à obligation à compter de la saison 2026/2027, conformément à l'Article 7 des RG du District de Football de la Corrèze.

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 janvier 2027 pour se mettre en règle en présentant des candidats aux formations correspondantes.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en février 2027 après examen des formations effectuées.

DEPARTEMENTAL 1 – DF Séniors

- Tulle FC 3

DEPARTEMENTAL 2 – CFI Séniors

- FC Cornil Ste Fortunade 2
- FC Neuvic
- ES Nonards Altillac 2
- A St Hilaire Venarsal
- APCS Brive Mahorais
- Beynat Lanteuil FC 2



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PAGE 6/7

FEMININES SENIORES – CFI au choix hors CFI U6/U9

- AS Collonges Chauffour
- Entente SR3V
- CA Eygurande Merlines
- O Larche La Feuillade Mansac
- E Perpezac Sadroc

U17 D1 – CFI U14/U19

- O Larche La Feuillade Mansac / CA Brignac

U15 D1 – CFI U14/U19

- Sud Corrèze FC 1
- Sud Corrèze FC 2
- Ajax
- ESA Brive / ASF Brive Chapélie 2
- ASV Malemort
- AS St Pantaléon 2

U13 D1 – CFI U10/U13

- ESA Brive 1
- Avenir Foot Corrèze 1

U13 D2 – CFI U10/U13

- AS Brive Chapélie
- Sud Corrèze FC 2
- CA Brignac
- Ajax

U11 – CFI U10/U13

- ASF Brive Chapélie
- CA Egletons
- ES Ussel
- ESA Brive
- AJAX
- GJ Entente des Vergers
- GJ Entente du Barreau
- Sud Corrèze FC

Les membres de la commission contacteront tous les clubs concernés et leur rappelleront les dates de formations auxquelles ils peuvent inscrire leurs éducateurs.



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PAGE 7/7

11/ DIVERS

Règlements des Compétitions départementales

Les responsables des compétitions Féminines et Futsal finalisent des règlements qui seront soumis à l'approbation du Comité de Direction avant publication sur le site du District.

Feuille de Match Informatisée – FMI

Sur proposition de Franck BESSE, la commission acte la mise en place d'un Webinaire consacré à l'utilisation de la FMI à destination des clubs corréziens, des officiels et membres du Comité de Direction volontaires.

La date du lundi 19/10/2026 à 19h00 est proposée. Un mail de confirmation sera transmis.

Fin de la réunion à 18h30.

Prochaine réunion programmée au 23/11/2026 à 16h00.

Le Directeur Administratif
Franck BESSE

Le Président de la commission
Alexandre DA SILVA